REGION
HAUTS-DE-FRANCE
COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 2026.00670

Réunion du 28 mai 2026

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
13811836
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 01/06/2026
Retour Préfecture : 01/06/2026

Exercice Budgétaire : 2026

Fonction : 67 RECHERCHE ET INNOVATION

Direction : DRESS

Thème : C05.05 Recherche

Objet : Allocations de soutien à l'emploi Scientifique A haute Valeur Ajoutée Novatrice « SAVAN » – Appel à projets 2026

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 28 mai 2026, à 15:30, salle des délibérations - 11 mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 412-2 du code de la Recherche,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente modifiée,

Vu l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030,

Vu le contrat de plan État-Région Hauts-de-France pour la période 2021-2027, signé le 9 janvier 2023,

Vu la délibération n°2024.01087 du Conseil régional du 20 juin 2024 actualisant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) adoptée par délibération 2022.00573 du 17 mars 2022,

Vu l'avis émis par la commission Lycées, recherche et enseignement supérieur

CONSIDERANT :

Les objectifs du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui visent notamment à structurer, valoriser et renforcer l'excellence et la lisibilité de la recherche sur l'ensemble du territoire régional, à contribuer à l'attractivité et au rayonnement de la recherche, ainsi qu'au développement économique ;

Les défis économiques et sociétaux auxquels la région est confrontée ;

La nécessité de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux en doctorants et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues ;

Les thématiques de la Stratégie Recherche Innovation régionale, ainsi que les priorités régionales, telles que figurant dans l'appel à projets Allocations de recherche 2026 ci-annexé, parmi lesquelles figurent le développement des partenariats de recherche « public-privé » ;

La nécessité d'attribuer les cofinancements d'allocations de recherche en cohérence avec la rentrée universitaire des doctorants prévue autour du 1er octobre 2026 ;

La loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, visant notamment à améliorer l'attractivité des métiers scientifiques et à consolider les dispositifs de financement et d'organisation de la recherche.

DECIDE

Par 54 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'approuver le dispositif « Allocations de soutien à l'emploi Scientifique A haute Valeur Ajoutée Novatrice « SAVAN » et de lancer l'appel à projets 2026 selon les modalités présentées en annexe de la délibération, sur l'ensemble du territoire régional.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

***Présents** (41) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Benoit TIRMARCHE.*

***Pouvoirs donnés** (13) : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne PINON donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU,*

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Ludovic ROHART donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK,

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT,

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13811836 *- Envoi Préfecture le* 01/06/2026 *- Retour Préfecture le* 01/06/2026

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT,

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

***N'ont pas participé au vote** (0) :*

***Absents** (2) : Madame Christine ENGRAND, Madame Anne-Sophie FONTAINE.*

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 13811836 *- Envoi Préfecture le* 01/06/2026 *- Retour Préfecture le* 01/06/2026